

Délibération 2024-03 -CFVE

Séance du 5 juin 2024

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la formation et de la vie étudiante

### **Demande d'agrément au titre du service civique**

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Étudiant sur le site du Mont Houy le 5 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L120-1 de suivants du code du service national ;

Monsieur le Vice- président présente la demande d'agrément de l'établissement pour l'accueil de volontaires en service civique.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil de la formation approuve à l'unanimité des voix la demande d'agrément selon le document annexé à la présente délibération.**

**Pour : 18 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0**

Valenciennes, le 10 juin 2024

Abdelhakim Artiba  
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE

CFVE du 5/06/2024

## Approbation du dispositif « service civique au sein de l'UPHF » en vue du renouvellement de l'agrément

### Texte de référence :

- Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

### I - Contexte :

L'engagement de Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, propose aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Le service civique se doit d'être accessible à tous les jeunes, sans critère de formation, ni d'expérience.

Les conclusions de la concertation en vue d'élaborer un Plan national de vie étudiante en date de **juillet 2015** mettent en exergue **le besoin de développer le service civique dans l'enseignement supérieur (mesure 50)**. Les étudiants peuvent ainsi gagner en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Le Service Civique obéit à une charte des valeurs.

**Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique pour une durée de 3 ans.**

Le **premier agrément d'accueil** des volontaires en Service civique au sein de l'université date de **Juillet 2015**. Il a ensuite été renouvelé **en 2018 et en 2021** et arrivera donc à échéance en Juillet 2024.

La procédure de renouvellement de l'agrément d'accueil de volontaire en Service civique au sein de l'UPHF nécessite de fournir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord (DSDEN) une **délibération statuant sur l'accueil de volontaires en service civique**.

### II – Présentation du dispositif :

La mission de Service civique est une mission d'engagement citoyen, **9 domaines d'action** sont possibles pour un service civique :

- Culture et Loisirs
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Intervention d'urgence
- Mémoire et citoyenneté

- Santé
- Développement international et action humanitaire

La mission s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum à 35h maximum. Le volontaire est **indemnisé** à hauteur de 580,55 € net par mois actuellement (472,97 € sont pris en charge par l'État et 107,58 € par la structure d'accueil). Le volontaire en service civique signe un contrat d'engagement avant le début de sa mission et **bénéficie d'un accompagnement personnalisé**, avec un tuteur choisi au sein de l'organisme d'accueil.

Il participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux premiers secours (PSC1). Ces 2 formations sont obligatoires et seront prises en charge par le service ou la composante d'accueil du volontaire (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1).

### III - Bilan du dernier agrément Service Civique à l'UPHF (2021-2024) :

Au cours des 3 dernières années, l'université a accueilli **22 volontaires** accompagnés par **8 tuteurs** dans le cadre de **9 missions** au sein de ses différents services et composantes. La **qualité des missions** de Service Civique et la prise en compte de la **mixité sociale** dans la sélection des volontaires ont permis la réussite des projets confiés.

Ces différents projets portaient sur :

- l'assistance d'action de « diversité » pour les étudiants de l'INSA HdF ;
- l'accompagnement d'étudiants de Licence au CARL pour favoriser leur intégration et leur réussite ;
- l'animation et le développement des dispositifs sur le thème de la vie étudiante / l'animation de la communauté étudiante ;
- la promotion de la pratique sportive dans sa dimension sociale ;
- la participation aux dispositifs de développement culturel SCD-ISH ;
- le développement de partenariats avec les collèges et lycées en vue d'accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur à l'IUT.

En 2024-2025, le Pôle Formation et Vie Etudiante, qui centralise les demandes, demande le recrutement de 8 volontaires pour 6 missions au sein de l'établissement composante INSA HdF, le site de Cambrai, le Service Culturel et le service des sports.

Ce **renouvellement d'agrément permettra la mise en place de nouveaux projets** de développement du lien social, de promotion du développement culturel, et d'accompagnement d'étudiant vers la réussite.